

Royaume-Uni : deux « mères » à l'état civil

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 21 avril 2010

Deux lesbiennes qui ont « donné le jour » à un bébé par le biais d'une fécondation *in vitro* ont été autorisées à figurer comem « mère » et « parent » de l'enfant sur son certificat d'état civil. Elles sont la première couple homosexuelle à bénéficier ainsi d'une disposition de la *Human Fertility and Embryology Act* de 2008.

La mère, Natalie Woods, 38 ans, a donné naissance à Lily-May Betty Woods, c'est donc elle, la mère. Betty Knowles, 47 ans, sa « partenaire », est l'autre parent, le père (qu'elles appellent simplement « le donneur ») passant purement et simplement à la trappe.

Cette véritable révolution de l'état civil britannique, institution qui n'a guère varié depuis sa création il y a 170 ans, évite toute démarche compliquée, sollicitation des tribunaux, etc. On n'exige plus de lien biologique entre les parents et l'enfant. Il suffit d'un partenariat civil enregistré, possible depuis 2005 au Royaume-Uni.

Quant aux droits de la petite Lily-May de connaître son père génétique, les deux femmes les balaient d'un revers de la main. « Elle a seulement besoin d'amour inconditionnel », assurent-elles. Cela dit elle pourra demander à connaître l'identité de son père à sa majorité, identité que ses « mères », « Mummy » et « Mama B » ne connaissent pas : elles n'ont eu accès qu'au dossier médical de leurs donneurs...

Natalie Woods est thérapeute dans un centre de soutien aux homosexuels ; Betty Knowles est chauffeur-livreur (ça ne s'invente pas).

Pour l'heure, rappelle [LifeSite](#) qui donne cette information, les états-civils de cette sorte restent rares, puisqu'ils sont aujourd'hui possible à Washington DC, en Espagne et en Israël.

© [leblogdejeannesmits](#)